

Sensibilisation au risque routier

Les objectifs :

- informer les employeurs / salariés sur les principaux facteurs de risques liés à la conduite dans le cadre du travail,
- sensibiliser sur les conséquences (professionnelles et extra-professionnelles) du non respect de la réglementation.
- présenter les moyens de prévention pour réduire ces risques,

Pourquoi nous solliciter ?

Pour réduire les accidents de la route liés au travail et informer les employeurs et les salariés sur l'aspect réglementaire.



La démarche :

- présenter l'action de sensibilisation à l'employeur ou à la personne en charge de la prévention dans l'entreprise,
- sensibiliser les salariés collectivement aux moyens de prévention et à la législation en vigueur.
- recueillir les besoins de l'entreprise, adapter le support de travail existant et répondre à ses attentes,

Les intervenants ?

Intervenant de prévention du risque routier (15 personnes maximum)

Pour qui ?

Les salariés et instances représentatives du personnel de tous secteurs d'activité

La durée ?

Présentation collective d'environ 1h30

